



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Non au recul imposé en éducation

Le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport laisse les Regroupements provinciaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles (handicapées) et leur famille perplexes.

Richard Lavigne, Directeur général à la COPHAN

Diane Milliard, Directrice générale à l'AQIS

Isabelle Tremblay, Directrice générale à l'AQRIPH

Lorraine Doucet, Déléguée de l'AQIS au GCAS-MELS et parent d'un adulte présentant des défis pédagogiques particuliers.

Montréal, 3 novembre 2008- Les regroupements d'action communautaire autonome de défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille ont pris connaissance en profondeur du Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

À l'instar d'autres groupes et organismes ayant réagi à ce Plan d'action, Richard Lavigne, directeur général de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), considère que le MELS fait preuve d'une timidité excessive en ne mettant pas en place les conditions gagnantes pour que l'inclusion des élèves HDAA soit une réussite. « Nous aurions souhaité que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) trace véritablement la voie de l'école inclusive et que sa vision puisse amener l'ensemble des personnes concernées soit les parents, les enseignants, le personnel spécialisé et les élèves à agir pour qu'elle devienne réalité. »

Quant à Diane Milliard, directrice générale de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), elle aurait souhaité de véritables leviers d'action afin que les élèves HDAA puissent entrer à l'école par la grande porte et participer pleinement à la vie scolaire.

Au lieu d'apporter des outils et des mesures concrètes pour parvenir à l'inclusion, le Plan d'action du MELS sème la confusion en proposant des mesures qui vont à l'encontre de celle-ci. Certaines dispositions laissent même la porte ouverte à différentes interprétations pouvant mener à l'exclusion de très nombreux élèves HDAA des classes ordinaires.

« L'élément principal qui attire notre attention et sur lequel nous devons redoubler de vigilance est le statut de la classe ordinaire pour ces élèves » a déclaré Isabelle Tremblay, directrice générale de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées

(AQRIPH). L'inclusion en classe ordinaire doit constituer l'option première pour les élèves HDAA et les moyens nécessaires ou les accommodements à cette inclusion doivent être mis en place pour soutenir l'ensemble des intervenants concernés dans le but d'assurer la réussite de tous les élèves. Ce n'est pas ce que nous lisons dans le Plan d'action qui souhaite soutenir une organisation de services variés. « On y comprend surtout que la classe ordinaire devient un choix parmi tant d'autres, ce à quoi nous nous opposons énergiquement » affirme Lorraine Doucet, déléguée de l'AQIS au Groupe de concertation en adaptation scolaire du MELS et parent d'un adulte présentant des défis pédagogiques particuliers.

La Loi sur l'instruction publique, la Politique d'adaptation scolaire, la jurisprudence, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et la Convention internationale des droits des personnes handicapées de l'ONU pointent toutes dans la même direction, celle de l'inclusion. Le MELS se doit d'ajouter sa voix et ses énergies à ceux et celles qui travaillent à rendre le Québec inclusif!

Les Regroupements pressent donc la Ministre pour qu'elle remette les pendules à l'heure de manière à ce que tous les élèves québécois reçoivent le maximum pour devenir des citoyens véritablement égaux, non seulement en droit, mais aussi et surtout, dans les faits, comme cité dans le communiqué de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du 29 octobre 2008, «**Pour éviter un retour en arrière, une école inclusive s'impose**».

-30-

Pour informations : Lorraine Doucet 514.725.7245, Richard Lavigne 514.284.0155 poste 24 ou Isabelle Tremblay 418.694.0736.